

Note d'Analyse

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
70 Rue de la Consolation, B-1030 Bruxelles
Tél.: +32.2.241 84 20 - Fax : +32.2.245 19 33
Internet : www.grip.org - Courriel : admi@grip.org

Les enjeux multiformes d'une guerre des étoiles bis

par, **Michel Wautelet**, Professeur à l'Université de Mons-Hainaut, président du Grip et **Aris Roubos**, journaliste, chercheur associé au GRIP

(Article publié dans **Le Soir** du 05/06/2000)

Un sommet réunit les présidents russe et américain. On nous y annonce une possible avancée majeure en matière de désarmement.

Quels sont les termes de l'échange entre MM. Bill Clinton et Vladimir Poutine? On en connaît globalement les contours: une double négociation russo-américaine portant sur les armes stratégiques défensives et offensives.

Le moteur d'un double accord ? Washington. Les Etats-Unis désirent amender le traité ABM 1972 qui, en son article I, interdit explicitement le déploiement du système défensif envisagé par le président Clinton : la National Missile Defense. Une décision de Bill Clinton sur la NMD est attendue au plus tard à l'automne prochain. Le projet NMD est destiné à protéger les 50 Etats américains d'une attaque de missiles balistiques intercontinentaux que seraient supposés lancer des Etats voyous (Corée du Nord, Irak, Iran,...). La NMD devrait aboutir, à l'horizon 2015, à la mise en place de 250 intercepteurs défensifs sur deux sites d'implantation.

Le champ stratégique

L'aspect le plus inquiétant de l'architecture NMD concerne sa projection présente et future dans l'espace. Au départ, un simple système de détection et préalerte laisserait la place à une intégration tactique-stratégique de toutes les plates-formes antimissiles américaines et/ou alliées. La fusion des systèmes s'opérerait inéluctablement par un système de commandement, communications, contrôle et renseignement (C3I), progressivement propulsé dans l'espace exoatmosphérique.

Par voie de conséquence, une phase ultérieure consisterait à élargir le champ stratégique traditionnel terre-mer-air à la dimension spatiale au-delà de l'atmosphère. Certes, on est encore loin de cette étape, qui n'est d'ailleurs pas planifiée, en tout cas sur un plan budgétaire, par le Pentagone. Pour autant, les systèmes actuels rendraient inéluctable un processus de domination de l'espace exoatmosphérique, donc la militarisation de l'espace. Si Bill Clinton a bloqué des programmes en ce sens ces dernières années, il est fort à craindre qu'ils réapparaissent sous une présidence républicaine, ou instillés par une majorité républicaine au Congrès.

Bien sûr, de nombreux obstacles barrent la route à un double accord Clinton-Poutine sur les armes stratégiques offensives (nucléaires) et défensives (antimissiles).

Les contradictions sont surtout internes à la société américaine. Où l'on reparle d'un lobby nucléaire ... Ce dernier s'était notamment manifesté lors du refus du Sénat américain de ratifier le CTBT, le 13 octobre 1999.

Malgré de nombreuses réticences, Moscou n'envisagerait d'amender le traité ABM que dans le cadre d'arsenaux stratégiques offensifs réduits. Les blocages actuels sont spécifiquement centrés sur les modalités techniques d'un traité ABM modifié et d'un futur accord Start III (réduction des niveaux des armes stratégiques : entre 1.000-1.500 et 2.000-2.500 têtes nucléaires). Il s'agirait pour Moscou de limiter au maximum les extensions futures possibles d'un système de National Missile Defense aux Etats-Unis.

Certes, si un accord Start III se précise, on ne pourra que se féliciter d'une réduction significative des arsenaux nucléaires. Ce geste majeur, à l'aube du XXI^{ème} siècle fournira de surcroît un instrument supplémentaire à ces pays qui, au sein du traité de non-prolifération nucléaire, luttent pour un désarmement nucléaire généralisé.

Effets pervers

Toutefois, la modification du traité ABM comporte des dangers insoupçonnés, des effets pervers particulièrement complexes. En premier lieu, serait enterrée légalement la modération stratégique sous-jacente au traité ABM de 1972. Des déclarations russes officielles témoignent d'une fermeté sans cesse réaffirmée. Pourtant, il semble que Moscou ait définitivement abandonné le fameux principe de la vulnérabilité assumée ou, plus précisément, la Mutual Assured Destruction (MAD). Ce concept avait présidé à la signature du traité ABM, considéré à juste titre comme la pierre angulaire du contrôle des armements, en ce sens qu'il symbolisait la modération stratégique des deux grandes puissances, opposées à l'époque de la guerre froide.

Aujourd'hui, en le vidant de sa substance, on détourne les intentions initiales de ce traité. On s'en servirait donc, dans le cadre d'une entente russo-américaine, pour instaurer une... déstabilisation sur la scène internationale. Car si Moscou avalise le projet américain d'une NMD, la Chine en particulier sera marginalisée. Les effets d'une nouvelle course aux armements sur le continent asiatique sont à ce jour indéterminés. L'Inde et le Pakistan seront concernés, mais aussi le Japon, la Corée du Sud...

Par ailleurs, contrairement aux pratiques passées du contrôle des armements, le ciment qui anime les négociateurs concerne des parties tierces, non impliquées dans les accords en discussion : les Etats voyous ou rogue States. Cette nouvelle menace apparemment commune serait également entérinée - parce que sous-jacente à la négociation - par un texte de droit international. Ici aussi, on ne peut prendre véritablement la mesure des conséquences réelles d'un double accord russo-américain, sur l'évolution notamment des relations Nord-Sud...

En ce monde multiforme qui se confirme à l'aube du XXI^{esi}ècle, les instruments juridiques du passé ne peuvent être que multilatéralisés. A défaut, il est fort à craindre que les intentions initiales des textes de droit international ne soient dévoyées à des fins hégémoniques et géopolitiques.

Quant à l'Europe, est-elle prête à se laisser embarquer dans un schéma sur lequel elle n'a aucune prise, aux conséquences incalculables sur les plans idéologique, politique, militaire et stratégique ? A-t-on mené un débat démocratique en ce sens au sein de l'Union européenne ?

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

70 Rue de la Consolation, B-1030 Bruxelles
Tél.: +32.2.241 84 20 - Fax : +32.2.245 19 33
Internet : www.grip.org - Courriel : admi@grip.org

Copyright © GRIP - Bruxelles/Brussels, 1997-2002 - [Webmaster](#)

La reproduction des informations contenues sur ce site est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et du nom de l'auteur.

Reproduction of information from this site is authorised, except for commercial purposes, provided the source and the name of the author are acknowledged.